LA LETTRE du 18 JUIN
Académie du Gaullisme
Le combat de l'avenir
Vingt-septième année - n° 217– mai 2019 - Président-fondateur : Jacques DAUER - Président Jacques MYARD
Siège social : 11 bis, rue CHOMEL 75007 PARIS

LA FRANCE, UN BATEAU IVRE

Jacques MYARD

Le 2 MAI 2019

La France ressemble à un bateau ivre sans cap, malmenée par de multiples vents souvent contraires. Le mouvement des gilets jaunes a imprimé sa marque de samedi en samedi, accaparant les télévisions des chaines d'information continue ;

De plus les mouvements de grève notamment dans les hôpitaux prennent de l'ampleur...

Face à ces mouvements le Président de la République fait le spectacle et bat la campagne, fidèle à son style et à ses méthodes, il annonce ses décisions dans une conférence de presse, à charge pour ses ministres, pour la plupart non informés au préalable de la pensée jupitérienne, de prendre des notes pour assurer le service après-vente... Relevons aussi qu'il fait un véritable tête-à-queue par rapport à ses décisions du début de mandat reconnaissant ainsi ses propres fautes.

L'impact sur le mouvement des gilets jaunes a été sans surprise, c'est à dire nul et a entraîné une nouvelle mobilisation lors du 1er Mai qui atteste de la totale incapacité du gouvernement à reprendre l'initiative pour faire cesser ces manifestations pré-dominicales, sans parler des émeutes.

Pourquoi une telle incapacité pour reprendre l'initiative ? La réalité est assez simple, elle tient en quatre mots : " *totale perte de crédibilité* " d'Emmanuel Macron, il est chaos debout, maintenu par la minerve des institutions dont la solidité lui maintient la tête droite, hors de l'eau.

Une chose importante à savoir, sa perte de crédibilité a gagné son propre camp et aussi les généreuses fées donatrices ...

On assiste à la répétition du quinquennat Hollande qui réussit à continuer à rester au pouvoir, maintenu par la minerve des institutions ; mais il existe une singulière différence entre E. Macron et F.Hollande, ce dernier suscitait l'indifférence avec un brin d'ironie, Emmanuel Macron suscite le rejet et la haine.

C'est là une réalité qui crée une situation quasi insurrectionnelle sur fond de revendications sociales et d'insécurité grandissantes ;

La sortie politique de cette situation critique dont l'issue est au mieux une mort lente du quinquennat, au pire des affrontements répétés -alors que les forces de police et de gendarmerie sont épuisées - ne peut passer que par la dissolution de l'Assemblée nationale et des élections législatives.

Jupiter ne le fera pas, sachant qu'il irait inéluctablement du Capitole à la roche Tarpéienne.

Samedi après samedi nous retrouverons en conséquence les gilets jaunes sur les chaines d'information continue, jusqu'à ce que ça casse...

Le mécénat, dernier rempart de notre patrimoine ?

Par Christine Alfarge

« Les grands périls ont cela de beau qu'ils mettent en lumière la fraternité des inconnus. »
Victor Hugo (Les Misérables).

Au-delà du temps, si le pouvoir de la poésie unifie les hommes, l'émotion envers notre patrimoine est intacte et nous lie éternellement au divin. Toute sa vie, Victor Hugo a voulu décrire avec des mots forts les sentiments humains avec la volonté de mener une autre bataille, « *la guerre aux démolisseurs* ». « *L'architecture est le grand livre de l'humanité, l'expression principale de l'homme à ses divers états de développement, soit comme force, soit comme intelligence* » écrivait-il et nous l'aimons aussi à travers l'histoire de Notre-Dame de Paris qu'il a su magnifier.

Son génie est d'avoir su mener le combat pour la sauvegarde du patrimoine face aux démolisseurs de l'époque et la lutte contre la pauvreté. « *Vous n'avez rien fait tant que le peuple souffre* », s'adressait-il ainsi le 9 juillet 1849 devant les députés dans un discours vibrant et fort. Des paroles bouleversantes toujours d'actualité, sans doute parce que l'âme de la résistance française plane toujours, elle nous murmure que la grandeur de la France s'est bâtie par les solidarités, le courage et la passion pour un pays libre.

Victor Hugo écrivait sans relâche pour arrêter le marteau qui mutilait la face du pays détruisant nos édifices historiques. Il dénonça le vandalisme des spéculateurs jetant à bas nos monuments nationaux avec l'assentiment des municipalités.

Aujourd'hui, nos monuments continuent de s'abîmer inexorablement.

Si la tragédie de Notre-Dame a fait resurgir une dimension spirituelle du monde, le degré de solidarité qui s'établit au sein de notre société dépendra de nos propres choix, à condition de ne pas tout mélanger. Il est inconcevable de comparer le sort d'une cathédrale et la crise sociale que nous connaissons, même si dans les deux cas, le besoin de restaurer est un dénominateur commun.

Le mécénat qui a toujours existé, est capital, participant à la grandeur du pays il est plus que jamais précieux pour la préservation de notre patrimoine et de notre histoire commune, malgré le tabou sur la question de l'argent et le doute installé depuis longtemps sur l'aspect spéculatif.

A travers le mécénat, on voit le pouvoir des puissants qui aiment laisser leur empreinte et ça ne date pas d'hier. Un des plus grands mécènes de l'Antiquité, Alexandre le Grand, fera rayonner la culture hellénique de l'Egypte à l'Inde.

Au Moyen Âge, Charlemagne encouragera l'activité des ateliers d'art dans les monastères et celles des architectes. La plus belle réalisation de l'art carolingien demeure le palais d'Aix-la-Chapelle dont il ne reste que la chapelle.

La Renaissance italienne sera l'épanouissement d'un mécénat princier incarné par les Médicis. Le roi François 1er fera venir en France, à Fontainebleau, les artistes italiens dont Léonard de Vinci qui séjournera au château du Clos-Lucé, à Amboise où il finira ses jours, le 2 mai 2019 marquant les 500 ans de la mort de ce génie.

Pourquoi cette polémique sur les dons pour restaurer Notre-Dame ?

La société se définira toujours par rapport aux gens les plus fortunés, ceux qui ont réussi par leur travail ou les héritiers, les classes moyennes et les plus démunis. Cependant, les plus riches vivent une époque de plus en plus dangereuse parce que les écarts se creusent avec le reste de la population. Ils représentent moins de 1% de la population environ quelques dizaines de milliers de personnes.

Aujourd'hui, l'aide aux artistes et aux monuments prestigieux devient de plus en plus un partenariat public et privé, à travers de nombreuses fondations. A titre personnel, le mécénat se fait rare, il existe surtout à travers des associations de donateurs ou société d'amis en France ou à l'étranger comme par exemple de The American Friends of Versailles, contributeur à l'embellissement de l'ensemble du domaine du Château de Versailles.

Le mécénat d'entreprise n'en est pas moins remarquable à travers des fondations engagées dans la préservation du patrimoine que ce soit au Louvre à travers la galerie d'Apollon financée par l'entreprise Total, la François Pinault Foundation et la Fondation Louis-Vuitton parmi les plus connues.

On peut aussi se demander, où étaient tous ceux qui poussent des cris d'orfraie au sujet des dons des mécènes pour Notre-Dame, pour s'indigner de la défiscalisation massive concernant des futurs Jeux Olympiques dépassant les 6 milliards ? Nous n'avons sans doute pas les mêmes valeurs sur l'urgence de la défense de notre patrimoine, à travers Notre-Dame de Paris, nous sommes nécessairement engagés dans une affaire collective qui nous amène à redéfinir les rapports entre foi et richesse.

Pour l'Archevêque de Paris, Monseigneur Michel Aupetit : « *la polémique sur les grands donateurs n'a pas lieu d'être, les plus démunis sont chez eux à la Cathédrale. Ce n'est pas un édifice de riches. Je vois des gens modestes qui veulent, eux aussi, contribuer. Lorsque je m'y rends, ce sont des personnes modestes qui viennent me saluer. C'est leur maison ! »*

Gloire à tous nos monuments.

L'idée que les monuments représentent l'art et la civilisation dont la France peut s'enorgueillir est née au Siècle des Lumières. Il faudra inlassablement répertorier, protéger et entretenir tous ces trésors transmis au fil de l'histoire.

Dès 1830, Prosper Mérimée, nommé inspecteur des monuments historiques par un ministre du roi Louis Philippe, contribuera au sauvetage du patrimoine national en faisant de la France la première destination touristique du monde. Il aura pour mission de « *parcourir successivement tous les départements de la France, s'assurer sur les lieux de l'importance historique ou du mérite d'art des monuments, recueillir tous les documents qui se rapportent à la dispersion des titres ou des objets accessoires qui peuvent éclairer sur l'origine, les progrès ou la destruction de chaque édifice, éclairer les propriétaires et les détenteurs sur l'intérêt des édifices dont la conservation dépend de leurs soins et stimuler, enfin, en le dirigeant, le zèle de tous les conseils de département et de municipalité de manière à ce qu'aucun monument d'un mérite incontestable ne périsse par cause d'ignorance et de précipitation …* »

« Il y a deux choses dans un édifice, son usage et sa beauté, son usage appartient au propriétaire, sa beauté à tout le monde. C'est donc dépasser son droit que le détruire » écrira Victor Hugo dans son pamphlet « Guerre aux démolisseurs » en 1832.

Nous avons tous l'amour de notre patrimoine chevillé au corps, par respect de notre bien commun, veillons inlassablement à le préserver, le restaurer comme les tailleurs de pierres accomplissant leur œuvre en travaillant corps et âme.
De Victor Hugo à Prosper Mérimée, nous sommes tous les descendants d'une histoire patrimoniale nationale, un héritage qui doit nous survivre !

Plus de 233 Mds de « cadeaux fiscaux » paralysent l'exécutif

Par Paul KLOBOUKOFF,

En quelques mots

La première et principale partie du présent article est une approche arithmétique, chiffres « officiels » à l'appui, de décisions « pérennes » précipitées très coûteuses prises dés le début du quinquennat : - les considérables cadeaux fiscaux aux amis ultra-riches faits avec la suppression de l'ISF sur les patrimoines financiers et la création de la flat tax (au coût de plus de plus de **25,4 Mds €** d'ici 2022) ; - l'abaissement de l'Impôt sur les sociétés (au coût de plus de **28,4 Mds €**) ; - les importantes subventions accordées sans contreparties aux entreprises, avec la majoration du taux du CICE et la « bascule » en baisse pérenne des charges sociales (**132,3Mds €**) ; - la suppression par étapes de la taxe d'habitation (au moins **47,5 Mds €**). A elles seules, ces cinq décisions vont amputer les recettes publiques de **plus de 233 Mds €** pendant la durée du quinquennat… si les annonces faites et les prévisions contenues dans **le Programme de Stabilité 2019-2022** que le gouvernement vient de soumettre à Bruxelles ne sont pas démenties.

Les recettes des prélèvements obligatoires (PO) sont très dépendantes de la croissance des activités. Or, la croissance du PIB observée en 2018 et prévue pour les années suivantes **est nettement inférieure** à celle inscrite dans le Programme de Stabilité **2018-2022**. La faute à la conjoncture mondiale ? Non, c'est avant tout la demande intérieure qui s'effrite. Et les « réformes » ainsi que la gouvernance de l'exécutif sont loin d'être innocentes.

L'impact de cet affaiblissement de la croissance sur les recettes publiques peut être estimé à **environ - 20 Mds €** pendant le quinquennat. C'est autant de « munitions » en moins. L'espoir des Français ne semble pouvoir se fonder, que sur une relance assez vigoureuse de la croissance… que le gouvernement ne prévoit pas actuellement.

Un rapide examen des projections des prélèvements obligatoires, de la masse des dépenses, des déficits et de la dette publique montrent à quel point ces décisions et cet affaiblissement déstabilisent les comptes publics. Ils fragilisent le respect des promesses de Macron concernant la réduction du déficit public. L'Etat n'y contribuera pas. L'atteinte de l'objectif affiché apparait essentiellement tributaire de la maîtrise des dépenses de soins et de celles des collectivités territoriales. Quant à la dette publique, elle continuera d'augmenter en valeur nominale, et une inflexion notable du taux d'endettement par rapport au PIB n'est envisagée qu'à partir de 2021.

Le président Macron a vidé la tirelire en engageant d'emblée « un pognon de dingue » dans des dépenses géantes. Les ressources financières sont donc très limitées pour satisfaire aux demandes de rétablissement du pouvoir d'achat que lui réclament, avec « plus de justice », les gilets jaunes et beaucoup d'autres citoyens. Aussi, « pour ne pas aggraver

le déficit public », les éventuels « gestes » en monnaie sonnante et trébuchante « devront être compensés » (voire plus) par des hausses d'impôts, des suppressions de niches fiscales, des baisses d'allocations et d'autres restrictions, ainsi que par plus de « pédagogie ». L'exécutif, des agents de Bercy et des volontaires sont mobilisés depuis plusieurs mois à la recherche d'idées payantes. Le 25 avril, on peut s'attendre aussi à des promesses gratuites ou peu onéreuses, en matière institutionnelle, notamment. Il semble, en effet qu'il ne soit pas question de revenir en arrière sur les mesures les plus critiquées pour retrouver des marges de manœuvre. En revanche, brader des bijoux de famille comme les Aéroports de Paris (ADP), par exemple, apparaît tout à coup un choix très digne d'intérêt.

L'approche « arithmétique » des errements et de l'exécutif ne doit pas empêcher de déplorer la casse de notre système fiscal, de répartition et de protection sociale, que j'ai abordée dans plusieurs articles.
Elle s'effectue par la dépossession des collectivités locales de la taxe d'habitation (TH), sans disposer de solution pérenne « moins injuste » de remplacement… le financement par la TVA revenant en réalité à faire payer la TH par les consommateurs ! Par l'instauration d'un flat tax, imposant moins les revenus financiers que ceux du travail et des retraites. En déresponsabilisant les entreprises et les chômeurs potentiels avec la prise en charge par l'Etat (les contribuables) d'une partie des cotisations chômage.
Altérant ainsi « l'assurance » chômage et installant l'Etat parmi les décideurs en la matière aux côtés, ou au-dessus, des partenaires sociaux. En transformant en impôts sur les revenus : - la taxe d'habitation, dont le dégrèvement dépend du niveau du revenu imposable ; - la revalorisation des pensions pour les retraités aux revenus inférieurs à certains seuils, et pas pour les autres. Même la CSG, qui est un impôt sur le revenu, est maintenant « soumise à conditions de ressources » pour les retraités, avec un seuil fixé à 2 000 € par mois qui sépare ceux qui ont droit aux bienfaits du prince et ceux (présumés « riches » ?) qui sont taillables et corvéables à merci. Le tout conduit, bien sûr, à concentrer davantage encore la charge fiscale et sociale sur les classes moyennes,
Ces démolitions, ces divisions entre les citoyens, ces discriminations punitives pour les uns, enrichissante pour des ultra-riches, doivent cesser. N'est-il pas temps de réveiller le Conseil constitutionnel ?

La seconde partie de l'article, celle de l'après 25 avril, est plus courte. La forme de ce « Grand Oral » du 25, avec un bon acteur, infatigable parleur, a été commentée de long en large. J'ai particulièrement apprécié cette observation attribuée à un gilet jaune : « Il vendrait du sable à un berbère dans le désert » (1). Pas grand-chose à ajouter, sinon que le long monologue de Macron a surtout exalté ses prouesses et celles du gouvernement depuis deux ans, justifiant la poursuite, sans changement de cap de son « programme ». Lors des longues réponses aux journalistes, nous ne sommes pas passés loin d'une séance de psychothérapie assistée de son addiction décomplexée au « Moi Je », sans doute liée à la grandeur et la solitude du pouvoir… absolu. Sur le fond, la grande majorité des Français, qu'ils aient participé ou non au « Grand débat », ont de bonnes raisons de se sentir floués. « Tout ça pour ça ! ».

Quant aux réponses concrètes aux citoyens, elles attendront encore des mois, voire davantage. Et Macron aura gagné le temps nécessaire pour éviter des annonces qui fâchent avant les élections du 26 mai. La campagne aura été polluée par un « Grand débat », qui a accouché d'une souris, et ses suites. Il faut éviter de parler de l'Europe et des positions de Macron « pour plus d'intégration, pour plus de « souveraineté européenne », à contre-courant des évènements et des choix de la plupart des dirigeants et des partis européens, qui préfèrent donner une plus large place aux identités et aux souverainetés nationales. A moins d'un mois des élections, un

bref regard mérite, d'autant plus, d'être porté sur les « pronostics » des résultats, encore très incertains des Européennes, et la nouvelle configuration possible du nouveau parlement européen.

Première partie

Croissance inférieure aux prévisions et – 20 Mds € de rentrées fiscales

« Deux ans de gouvernance de la France : un constat officiel d'échecs révélé par les Programmes de Stabilité du gouvernement », aurais-je pu aussi écrire.

Le Programme de Stabilité 2019-2022 (2) à soumettre à la Commission de l'UE a été adopté en Conseil des ministres le 10 avril. Il présente des réalisations 2018 et de nouvelles prévisions économiques et financières en **net recul** par rapport aux objectifs aux prévisions affichés dans **le Programme de Stabilité 2018-2022** (3) transmis à Bruxelles l'année dernière, dont il est le prolongement.

Après une croissance du PIB de **+ 2,2% en 2017**, en avril 2018, les objectifs de croissance étaient de **+ 2,0% en 2018, de + 1,9% en 2019, et de + 1,7% les trois années suivantes**. Dans les Annexes du PDS 2019-2022, à la page 74, un petit tableau récapitulatif montre qu'en avril 2019, la croissance est estimée à **+ 1,6% en 2018, et les prévisions sont de + 1,4% pour chacune des quatre années suivantes**. « *La croissance serait toujours robuste à 1,4%* », commente sans plaisanter le Trésor (2). C'est évidemment une contreperformance. Avec ses réformes et ses autres mesures, Macron a stoppé l'élan de croissance retrouvé à l'automne 2016. Je l'avais déjà indiqué dans mon article de janvier « Sombre bilan économique et tristes perspectives 2019 ». Le taux de + 1,6% en 2018 n'a été obtenu que grâce à un fort « acquis de croissance » à la fin de l'année 2017. Et + 1,4% par an, avec une croissance démographique de + 0,6%, ce n'est vraiment pas « bézef », en termes de gain réel de pouvoir d'achat, notamment.

D'ailleurs, d'après les chiffres du PDS 2019-2022, **la mollesse de la croissance** « robuste » du PIB est **essentiellement due à la faiblesse attendue de la dépense de consommation intérieure**, qui serait de l'ordre de **+ 1,4% en 2019** et ne dépasserait pas **+ 1,2% les trois années suivantes**. La progression des investissements (formation brute de capital fixe) perdrait aussi de sa vigueur, descendant de **+ 2,9%** en 2018 à **+ 2,1%** en 2020, et se situant à environ **+ 1,4%** par an en moyenne de 2020 à 2022. **L'exécutif ne semble ainsi pas fonder beaucoup d'espoirs sur l'efficacité de sa politique économique**. En revanche, malgré le ralentissement présumé de la croissance et des échanges mondiaux, une amélioration progressive du solde de notre commerce extérieur soutiendrait un peu la croissance du PIB en France. Heureuse hypothèse, à vérifier !

Par rapport aux prévisions-objectifs de 2018, le **« déficit de croissance » cumulé de 2018 à 2022** se monte à **– 1,8 points de PIB**, Et, puisque notre taux de prélèvements obligatoires est proche de 45% du PIB, l'impact sur les recettes publiques est de l'ordre de – 0,8% du PIB, soit de l'ordre de **- 20 milliards d'euros (Mds €) d'ici fin 2022**. C'est autant de ressources de moins que prévu.

Des cadeaux et des errements fiscaux géants

ISF et flat tax : plus de 25 Mds € de cadeaux aux « plus riches » d'ici 2022

Non, le cadeau fait aux ultra-riches avec la **suppression de l'ISF** et la « création » de IFI ne se limite pas aux **3,2 Mds €** de l'année 2018 affichés par le gouvernement dans le PDS 2019-2022. Cette « réforme » est destinée à durer… au minimum jusqu'à la fin du quinquennat. **D'ici 2022, en 5 ans, le cadeau aux bénéficiaires sera donc d'au moins** 3,2 Mds € x

5 = **16 Mds €**. Ce sera probablement plus, car il est attendu que les revenus financiers augmentent.

La réduction fiscale par rapport à l'année 2017 procurée par **la mise en place de la « flat tax »** (prélèvement forfaitaire unique (PFU) sur les revenus financiers) a été chiffrée à **- 1,4 Mds €** en 2018. En 2019, avec une baisse supplémentaire de - 0,8 Mds €, la réduction fiscale atteindrait **- 2,2 Mds €** (par rapport à 2017)**.** Curieusement, et contrairement aux anticipations de nombreux économistes, une remontée de + 0,4 Mds € est prévue en 2020. Cette année là, la réduction fiscale serait de **– 1,8 Mds €**. En 2021 et en 2022, il ne semble pas que les réductions puissent être plus faibles que **- 2 Mds € et - 2 Mds €**. Sur la durée du quinquennat, le cumul de ces réductions fiscales annuelles par rapport à 2017 serait ainsi d'au moins **– 9,4 Mds €** (et sans doute bien d'avantage).

Pendant la durée du quinquennat, le coût de ces deux cadeaux fiscaux devrait donc s'élever à **plus 25,4 Mds €**.

La baisse des taux de l'IS va coûter plus de 28,4 Mds € d'ici 2022

En 2017, le taux de **l'impôt sur les sociétés** était de 28% sur les bénéfices inférieurs à 75 000 € et de 33,3% sur les bénéfices plus élevés. La LDF 2018 a prévu de **ramener progressivement ce taux de 33,3%** au niveau de 28% en 2020, puis d'abaisser ce taux, pour toutes les sociétés, à 26,5% en 2021 et à **25% en 2022**. Des « retouches » destinées à « financer » partiellement les 10 à 11 Mds € concédés aux gilets jaunes en décembre 2018 ont un peu modifié la trajectoire entre 2018 et 2020.
Dans le PDS 2019-2022, la baisse des recettes fiscales correspondantes par rapport à celles de 2017 a été chiffrée à **- 1,2 Mds €** en 2018, **- 2,0 Mds €** en 2019, **- 5,2 Mds €** en 2020. Compte tenu de la poursuite de la baisse du taux d'IS, si la masse des bénéfices taxés ne diminue pas, la perte fiscale serait de l'ordre de **- 8,4 Mds** en 2021 et de **– 11,6 Mds** en 2022. **Cumulée de 2018 à 2022**, **la perte de recettes fiscales** serait ainsi de l'ordre de **– 28,4 Mds €**. C'est considérable, puisque les recettes totales d'IS (nettes des crédits d'impôts) ont été de 35,5 Mds € en 2017 d'après l'INSEE, constituant **3,3%** du montant total des PO. Si les bénéfices augmentent autant que le PIB (+ 14,5% de 2017 à 2022 en valeur nominale), le montant de l'IS collecté en 2022 avoisinera 27,4 Mds €. Il ne représentera alors plus que **2,3%** du montant des PO de l'année.

CICE et « bascule » en baisse des charges : 132,3 Mds € de 2018 à 2022.

Entré en vigueur en 2014, le Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) accordé aux entreprises, sans obligations en matière de création d'emplois, est très critiqué pour son coût élevé et sa faible efficacité en termes d'emploi. Il est remplacé en 2019 par une baisse pérenne des cotisations sociales patronales sur les bas salaires (n'excédant pas 2,5 SMIC). Dans le projet de loi de finances 2018, un tableau présente les prévisions des effets budgétaires du CICE (4) depuis 2014 jusqu'à l'extinction, en 2020, des droits qu'il aura procurés. **Au total, pour les 5 années de « pratique » du CICE, de 2014 à 2018, le coût budgétaire de celui-ci se sera monté à 99,3 Mds €**. C'est près de **20 Mds € par an en moyenne**. Et il se trouve que le montant budgétisé était de 16,5 Mds € pour 2017 et de **21 Mds € pour 2018**.

Dans le PDF 2019-2022, le coût de la « montée en charge » et de la hausse du taux du CICE de 6% à 7% a été chiffré à **+ 3,7 Mds €** en 2018, portant de coût à **21 Mds €** (cf. ci-dessus). En 2019, avec 0,4 d'allègements fiscaux supplémentaires, le coût annuel du CICE à remplacer par un allègement des charges est de 21,4 Mds €. Pour ces deux ans, le coût du CICE et de l'allègement serait ainsi de **42,4 Mds €**. Pour les trois années suivantes, sauf changement de « stratégie », le coût de cet allègement ne devrait pas être inférieur à 21

Mds € x 3 = **63 Mds €**. Pendant les 5 ans de 2018 à 2022, le CICE et son prolongement en baisse pérenne des charges coûterait au moins **105,4 Mds €**. Mais ce n'est pas tout !

Un reproche adressé par les entreprises au CICE était le décalage d'un an, deux ans, voire plus, entre le versement du salaire par l'entreprise et la perception par elle du crédit d'impôt. A partir du 1er janvier 2019, la baisse pérenne remplaçant le CICE a un effet immédiat d'allègement des charges des entreprises. La même année, les entreprises percevront le crédit d'impôt qui leur était dû au titre de l'année 2018. Le coût « temporaire » de cette « bascule » a été chiffré à **20 Mds €** en 2019. Les reliquats encore dus au titre de 2018 seront apurés en 2020 et en 2021.
Un allègement supplémentaire des cotisations sur les salaires inférieurs à 1,6 SMIC serait applicable à partir d'octobre 2019. Aussi, en 2020, « l'effet temporaire » serait de **6,9 Mds €**.
Ainsi, au cours des années 2019 et 2020, les entreprises connaîtront une amélioration de leur trésorerie de plus de 20 Mds €, et **le coût de la « bascule », majoré par l'allègement supplémentaire ci-dessus, serait de 26,9 Mds €**.

De la sorte, la « bascule » du CICE en baisses de charges, la poursuite et le renforcement de ces aides engendreraient un cumul de coûts pour les finances publiques de **132,3 Mds € de 2018 à 2022.**

Plus de 47,5 Mds € de pertes de recettes de taxe d'habitation d'ici 2022

Au 23 avril 2019, on ne sait toujours pas quand la taxe d'habitation sur les résidences principales sera supprimée pour les 20% des ménages les « plus riches ». Des ménages dont les revenus imposables annuels « fabuleux » dépassent 27 000 € pour un célibataire, 43 000 € pour un couple et 49 000 € si ce couple a deux enfants… sachant (ou ne sachant pas) que d'après les données de l'INSEE, le revenu disponible brut (après déduction des cotisations sociales) moyen d'un ménage était de 47 000 € en 2017. Autrement dit, les seuils punitifs fixés excluent une bonne partie des classes moyennes du dégrèvement de la taxe d'habitation (TH). Jusque quand ? La promesse initiale de Macron était la suppression pour tous en 2020. Rétropédalage : la question est remise « en débat » et des membres de l'exécutif ont laissé entendre que ce serait plutôt pour 2022.

Les 80% des foyers, les « plus pauvres », ont pu bénéficier d'un dégrèvement de 30% de leur TH en novembre 2018. La LDF 2019 prévoit que le dégrèvement sera de 65 % en novembre 2019 et de 100% en 2020. Les coûts de ces dégrèvements par rapport à 2017 ont été chiffrés à **3,2 Mds €** en 2018, **7,0 Mds €** en 2019 et **10,1 Mds €** en 2020. Au total, sur les 3 ans, le coût pour les finances publiques se sera monté à **20,3 Mds €**. A cette somme, il faut ajouter les manques à gagner de 10,1 Mds € en 2021 et en 2022, qui porteront le coût de ces dégrèvements à **40 5 Mds €** pendant le quinquennat

Reste à venir le dégrèvement pour les 20% de « riches ». Le montant annuel de TH concerné serait de 7 Mds €. Si le dégrèvement est repoussé à 2022, son coût pendant la durée du quinquennat sera de **7 Mds €**. S'il est décidé de « l'accorder » en 2021, la perte de recettes sera de 7 Mds € en 2021 et autant en 2022, soit de **14 Mds €.** D'autres hypothèses ne sont pas à exclure. En tout état de cause, dans la plus défavorable (pour les « riches » concernés), celle du report à 2022, la perte de recettes totale pendant le quinquennat ne serait pas inférieure à **47,5 Mds €**.

Nous avons vu que ces « cadeaux », bien supérieurs pour les uns que pour les autres, avaient été compensés par des hausses fiscales et des désindexations de salaires et de pensions, notamment. A ce jour, les collectivités territoriales et les contribuables ne savent pas quelles recettes « pérennes » viendront remplacer celles de la taxe

d'habitation. En attendant, de lourdes menaces pèsent sur les taxes foncières, notamment.

Une réduction des prélèvements obligatoires (PO) en trompe l'œil ?

Non, le montant total des PO ne diminuera pas… malgré la baisse prévue du taux des PO.
Le taux des PO (nets des crédits d'impôts) a été évalué à **45,7%** du PIB en 2017. Le PDS 2019-2022 affiche une **baisse du taux des PO** à **45%** en 2018 et à **44%** en 2019. En 2020, il remonterait à **44,4%.**
Or, en 2017, avec le taux de 45,7% d'un PIB de 2 353,2 Mds €, les PO se sont montés à **1 063,6 Mds €**.
En 2018, avec un taux de 45% d'un PIB de 2 412 Mds €, le montant des PO est de **1 085,4 Mds €**.
Entre les deux années, les prélèvements obligatoires ont augmenté de **+ 21,8 Mds €.**
Ceux qui « prétendent » que le montant des PO a augmenté en valeur nominale disent vrai. Ce n'est pas contradictoire avec une réduction du taux des PO. Pour les mêmes raisons, **les PO de 2020** seront (d'après le PDS) **de + 63,8 Mds € supérieurs à ceux de 2017**, alors que le taux des PO aura diminué de 45,7% à 44,4% du PIB.

Les cadeaux aux ultra-riches et aux entreprises font baisser le taux des PO

Le tableau 7 (page 33) du PDS 2019-2022, montre les impacts financiers en 2018 ainsi que ceux attendus en 2019 et 2020 des principales mesures affectant les prélèvements obligatoires.

En 2018, **ces mesures ont** :
.allégé les PO des ménages de **– 1,4 Mds €**. Mais, la suppression de l'ISF et la flat tax ont réduit de **- 4,6 Mds les PO des ménages les plus riches**, tandis que **les autres foyers fiscaux** ont vu leurs PO alourdis de **+ 3,2 Mds €**. A noter que les hausses de la fiscalité sur les carburants, à elles seules, ont coûté + 2,4 Mds € aux ménages. Et, malgré l'insistance de partis « d'opposition », et des Républicains, en particulier, l'exécutif refuse d'annuler ces hausses de 2018 que les usagers sont condamnés à supporter en 2019 et les années suivantes. Un coût pour eux de plus de 12 Mds € d'ici fin 2022.
. allégé les PO des entreprises de **– 9 Mds €**. En 2017, 320 entreprises au CA de 1 Md € ou plus avaient acquitté, pour un montant total de 4,8 Mds €, une surtaxe exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés destinée à financer en partie les déboires de l'Etat consécutifs à l'annulation de la taxe sur les dividendes indûment payée par les entreprises au cours des années précédentes. Le fait de ne pas leur réclamer un nouvel « effort » de cette nature, conduit à abaisser le PO des entreprises de **– 4,8 Mds €**.
La réduction des taux de l'IS se traduit par une baisse de **– 1,2 Mds €**, et les cadeaux CICE, de **– 3,7 Mds €**.
Les grosses sociétés sont donc les principales bénéficiaires de la « baisse » du taux de PO.

En 2019, **il est attendu de ces mesures qu'elles** :
.allègent les PO des ménages de **– 10,6 Mds €**, principalement en raison de la poursuite des dégrèvements de la taxe d'habitation (- 3,8 Mds €), de la bascule cotisations CSG (- 4,0 Mds €) et de l'exonération et de la défiscalisation des heures supplémentaires (- 3,0 Mds €).
. réduisent les PO des entreprises sous l'effet de la bascule CICE cotisations, chiffrée à **– 20 Mds €**.

Mais la croissance (en valeur nominale) du PIB, ainsi que celles de la consommation, des importations, de la masse salariale, des revenus des ménages, des dividendes… vont « **spontanément** » faire monter la plupart des PO. C'est pourquoi, comme nous l'avons vu ci-dessus, **la masse des prélèvements obligatoires continuera d'augmenter**. De 2017 à 2022, le montant annuel des PO montera de 1 063,6 Mds € à 1 185,2 Mds €, soit de **+ 11,4% en 5 ans**.

Il est à noter également que des mesures décidées en 2017 ont accéléré les recettes fiscales. Ainsi, dans la présentation des comptes nationaux (provisoires) 2018 (5), l'INSEE observe notamment que **les impôts sur le revenu (IR et CSG) et la fiscalité sur le patrimoine** (IFI, taxe foncière, droits de succession et de mutation…) ont augmenté de **+ 6,2% en 2018**, après **+ 5,1%** en 2017. Cela montre assez clairement comment les contribuables des classes moyennes (travailleurs et retraités) ont été dépouillés pour payer les cadeaux de Macron aux ultra-riches.

Le déficit public tributaire de la « maîtrise » des dépenses de soins et de « l'effort » des collectivités territoriales !

Pendant le quinquennat, l'exécutif a prévu que le taux des dépenses publiques baisserait progressivement de **55%** du PIB en 2017 à 54,4% en 2018… jusqu'à **52,3% en 2022**. Cela permettrait de limiter l'augmentation du montant des dépenses de 1 294, Mds € en 2017 à 1 408,8 Mds € en 2022, soit de **+ 8,8%.**

Les dépenses publiques croissant moins vite que les prélèvements obligatoires, **le déficit public** (au sens de Maastricht) **se réduirait de - 2,8%** du PIB en 2017 à **– 2,5%** en 2018… à – **2,0%** en 2020… **puis à - 1,2% en 2022**. Avec un « accident de parcours » en 2019, année au cours de laquelle le déficit sauterait à **- 3,1%** du PIB en raison de « l'effet temporaire de la bascule CICE → cotisations au coût fiscal supplémentaire de 20 Mds € (voir ci-dessus).

Un tableau du Scénario macroéconomique (p. 22) montre que **le « mérite » de la réduction du déficit ne revient pas à l'Etat**, malgré « *la maîtrise de ses dépenses sous norme* » [??]. Le déficit de l'Etat, de **- 2,9%** du PIB en 2017, ne se réduira pas et sera de **– 3,1% en 2022**. Par contre, les Administrations publiques locales (APUL) sont conviées à continuer « *d'effectuer un important effort de modération de leur dépense de fonctionnement comme prévu en LPFP, suite à la contractualisation* ». De la sorte, elles dégageront un excédent qui montera de + 0,1% du PIB en 2017 à **+ 0,6% en 2022**. L'exécutif a également inscrit une augmentation de **l'excédent** des Administrations publiques de la sécurité sociale de + 0,2% du PIB en 2017 à **+ 1,2% en 2022**. Cette performance viendra « *notamment de la tenue d'un Ondam* [objectif national des dépenses d'assurance maladie] *qui redescendra à 2,3% par an de 2020 à 2022* ». Alors que la hausse de ces dépenses a été de + 2,5% en 2018 et serait encore de + 2,5% en 2019, portant ces dépenses à 200,3 Mds € (cf. le projet de loi de financement de la sécurité sociale – PLFSS 2019).

En définitive, la réduction projetée du déficit public repose essentiellement sur la « maîtrise » des dépenses de soins et de celles des collectivités locales. Il semble pourtant que les **Français attendent plus et autre chose de nos gouvernants**. Bruxelles aussi, peut-être.

Pas de réduction en vue de la dette publique, au contraire.

D'après le PDS, de **98,4%** du PIB en 2017 et en 2018, la dette publique est appelée à monter à **98,9%** en 2019 et rester à **98,7%** en 2020. La décrue commencerait en 2021 et permettrait de descendre à **96,8% du PIB en 2022**.
Dans ce scénario optimiste, ou volontariste, le montant de la dette publique augmenterait d'année en année. De **2 315,5 Mds € en 2017**, il grimperait jusqu'à **2 608 Mds € en 2022**, soit de **+ 12,6%** en 5 ans.

Concernant les charges d'intérêt de la dette, l'exécutif a-t-il voulu **se rassurer ?** Il a sérieusement [?] **réduit ces charges** par rapport à celles inscrites dans le PDS 2018-2022. De 1,7% du PIB en 2019, 1,8% en 2020, 1,9% en 2021 et 2,0% en 2022, il les a descendues à 1,5% en 2019 et 2020, à 1,6% en 2021 et 1,7% en 2022. Je n'en ai pas trouvé l'explication. Mais cette « révision » apporte sa

modeste contribution annuelle, de 0,2% à 0,3% du PIB, à la « maîtrise » du déficit public. Et de 2019 à 2022, elle abaisse aussi les dépenses publiques de - 1,1% du PIB, c'est-à-dire l'ordre de 28 Mds €. Quand il y a trop de dépenses inconsidérées, il n'y a pas de petites « économies » !

Deuxième partie

Des « mesurettes » et des décisions à effets différés

Les déclarations faites le 25 avril et le « calendrier » qui a été annoncé par Edouard Philippe le lendemain montrent que l'application de la plupart des mesures et réformes évoquées sont différées à 2020 et au-delà. Ainsi en est-il des « dons » aux ménages que Gérald Darmanin a chiffrés à 17 Mds €, qui comprennent les 10 Mds € déjà alloués en décembre 2018 et les 5 Mds € de « baisses » de l'impôt sur le revenu des classes moyennes. A côté de cela, de petites miettes, pour 2 Mds €, ne changeront pas grand-chose au quotidien des bénéficiaires présumés, qui ne seront d'ailleurs pas forcément nombreux. Ainsi, l'annonce faite d'une retraite minimale à 1 000 euros ne concernera que les personnes ayant atteint « l'âge du taux plein » (et non 62 ans, l'âge légal de départ à la retraite). Le 26 avril, la ministre des Solidarités et de la Santé a précisé sur RMC et BFMTV : « *Nous essayerons de la mettre en œuvre dès 2020 en **en flux**, c'est-à-dire pour toutes les personnes qui arriveront à la retraite en 2020* » … à l'âge du taux plein. Et pour les autres retraités, ceinture ! D'un autre côté (par peur du Conseil constitutionnel ?), Macron a annoncé la fin de la sous-indexation de toutes les retraites pour 2021. Pourquoi pas en 2020 ? Ainsi, des retraités seront « rackettés » plus longtemps que d'autres, et jusqu'à une durée de 6 à 7 ans. Brave homme ! Par ailleurs, ce fervent pratiquant de la discrimination punitive n'a pas confirmé que le dégrèvement (total ?) de la taxe d'habitation bénéficiera à « tous les Français » en 2021. C'est mauvais signe pour nous !

Des réformes institutionnelles à corriger

Davantage de décentralisation ? Non, il est surtout question de « **déconcentration** », c'est-à-dire de délégations d'initiatives et de responsabilités de l'Etat à ses préfets dans les départements. Pour que les services de l'Etat soient plus « proches du terrain, des administrés. Avec quels moyens supplémentaires, au détriment de qui ?

Nous aurons le temps de reparler des réformes institutionnelles. Celles concernant la réduction de 25% à 30% du nombre des députés et l'institution de la proportionnelle pour seulement 20% des députés restants ne s'appliquera (sauf accident) qu'en 2022, après les présidentielles. Ces changements impliquent la suppression de 40% à 44% des circonscriptions électorales par des regroupements et des redécoupages qui porteront à environ **200 000** le nombre moyen d'habitants par circonscription. Dans ces conditions, la Corse, par exemple, ne conservera que deux élus (sur une superficie montagneuse de 8 680 km²), contre quatre actuellement. Les Alpes de Haute-Provence (6 925 km²), le Cantal (5 726 km²), la Corrèze (5 857 km²) n'auront qu'un député, au lieu de deux. Qu'en sera-t-il pour la Creuse (5 565 km²), qui compte environ 125 000 habitants ? Par contre, les Bouches du Rhône (5 087 km²), avec une population de près de près de 2 millions d'habitants pourront conserver 10 de ses 16 sièges de députés. Paris (105 km²) avec environ 2,2 Mi h pourra garder 11 de ses 18 circonscriptions (6). Le plus gros de la population étant concentré dans les métropoles et les grandes villes, les principales victimes de cette raréfaction de leurs élus seront les zones rurales et les petits centres urbains. Est-ce cela le rapprochement entre les élus et les populations, la décentralisation et la défense de la démocratie représentative ? Il est temps que les Français ouvrent les yeux… et ceux qui les représentent, également.

Les réformes n'affecteront pas les élections municipales prévues pour mars 2020, ni les Sénatoriales de septembre 2020, ni les Régionales de 2021. Pour voir les réformes annoncées entrer en vigueur, sauf agressions sur les calendriers, les gilets jaunes et les autres impatients devront attendre encore des années.

Quelques mots des pronostics sur les européennes en Europe

Les ambitions européennes d'Emmanuel Macron sont contrariées. Il est isolé. Même le couple franco-allemand s'est délité et Angela Merkel est une adversaire. Avec la vingtaine de sièges que peut attendre LREM-Modem, il lui sera difficile de constituer un groupe capable de peser sur les décisions au Parlement Européen (PE). C'est sans doute pourquoi il préfère que ces « réalités » échappent à la campagne des Européennes en France. Mieux vaut la polluer avec un Grand débat et ses suites à rallonge, et, avec l'aide de sa tête de liste, Nathalie Loiseau, la circonscrire à un combat entre LREM-Modem et le Rassemblement national. Entre Macron et Le Pen.

Dans mon article précédent « De grands perdants en vue aux Européennes 2019 », j'avais présenté les groupes européens en concurrence ainsi que les estimations des résultats des élections du 26 mai mises à jour par Poll of Polls (PoP) au 28 mars 2019. Les nouvelles estimations du 30 avril confirment les tendances décrites un mois avant.

Les deux partis les plus importants perdent un peu plus de sièges au Parlement européen (PE). Le Parti Populaire Européen (PPE) auquel sont affiliés le CDU d'Angela Merkel et Les Républicains, conserverait 172 sièges. Le groupe de Socialistes et Démocrates (S&D) en garderait 146. Ensemble, ils disposeraient de 42,3% du total des sièges du PE, temporairement rétabli à 751… en attendant l'issue des grandes manœuvres du Brexit.

Le groupe Alliance des Démocrates et Libéraux Européens (ALDE) serait en 3ème position. Avec 96 sièges, si le parti de Macron décidait d'y adhérer et obtenait bien 21 sièges au PE. Si ce dernier préférait « faire bande à part » et constituer son propre groupe (ce que Nathalie Loiseau a indiqué), l'ALDE aurait 75 sièges, soit 5 de plus qu'en 2014.

Le groupe Verts/ALE gagnerait 8 sièges et en compterait 58.
Le groupe Gauche Unitaire Européenne / Gauche verte Nordique (GUE/NGL) en perdrait 3 et en conserveraient 49.

Au total, les groupes populistes et nationalistes, « très divisés », en nette progression, obtiendraient 153 sièges.

Mais, les pronostics de PoP accordent aussi 77 sièges aux « Nouveaux Partis » et aux « Non Inscrits ». 27 élus seraient des Britanniques, 9, des Espagnols et 30 seraient des ressortissants de l'Europe de l'est. Il n'est pas exclu que le nombre des sièges populistes et nationalistes dépasse les 160… au moins temporairement.
A coup sur, le nouveau PE aura une configuration différente du précédent, et à moins d'un mois du 26 mai, ces élections nous réservent encore des surprises.

Sources et références

(1) Enfumage et mesurettes, les gilets jaunes abasourdis par la conférence de presse de Macron huffingtonpost.fr/entry/ les-gilets-jaunes-abasourdis… le 25/04/2019
(2) Programme de Stabilité 2019-2022 tresor.economie.gouv.fr/Articles/8793891e… le 10/04/2019
(3) Le programme de Stabilité 2018-2022… tresor.economie.gouv.fr/Articles/2018/04/12/le-programme…
(4) Enquête sur le vrai coût du CICE, près de 100 milliards d'euros… lautrequotidien.fr/gratuit/2017/11/6/ le-vrai…
(5) Insee Informations rapides Comptes nationaux des administrations publiques – premiers résultats (PIB) – année 2018 le 26/03/2019
(6) Populations légales des circonscriptions législatives Insee diffusion 1er décembre 2016
+ Classement des départements français par superficie France.ouusuisje.com/departements/classement le 30/04/2019

Le Dogme et la conviction

par Marc Dugois

La conviction est un essentiel qui vient de l'intérieur, le dogme est un essentiel qui vient de l'extérieur. La conviction motive, le dogme rassure, justifie et crée le lien social. Le but de toute éducation est d'apprendre à se forger des convictions, d'assumer sa liberté et de comprendre les dogmes. Le but de tout pouvoir est de faire confondre ses dogmes avec la vérité et s'ils sont faux, le pouvoir mène son peuple à sa perte car les convictions se heurtent aux dogmes.

L'éducation nationale est aujourd'hui un oxymore, une obscure clarté, une intelligence bornée, un apprentissage de fausses vérités. Quand l'éducation nationale ne réussit pas à instiller les dogmes, le politique fait des lois mémorielles qui les imposent sous peine de sanctions pénales. La conviction n'a plus droit de cité, l'homme n'a plus le droit d'être debout, la liberté d'expression n'est plus qu'un étendard que l'on courtise en le poignardant.

En économie les faux dogmes génèrent des techniques de paupérisation de plus en plus sophistiquées pour le plus grand profit de ceux qui les imaginent, qui n'existent que par leur inventivité et qui coûtent fort cher. Ces techniques ne prospèrent que parce que l'on a convaincu le peuple qu'il était incompétent en économie, que son bon sens ne valait pas intelligence et que les dogmes actuels de l'économie étaient vrais alors qu'ils sont faux.

Le premier faux dogme est que l'échange enrichit durablement alors qu'il n'est que double contentement, enrichissement mental de l'instant. Vénérer le libre échange, c'est prendre l'instant pour le durable et faire payer son erreur par le peuple. Pour faire croire à la solidité du dogme, on a inventé le PIB, somme de toutes les dépenses que l'on a le culot d'appeler produit pour le présenter à tous ceux qui ne comprennent rien, comme une création de richesse à se partager, ce que font avec zèle tous les médias. Le libre échange coûte en réalité extrêmement cher.

Il coûte d'abord cher en argent avec des coûts de transport faramineux, avec le chômage qu'il crée et que l'on rémunère, et avec les baisses de salaire. Il coûte aussi cher en diminution de la biodiversité. Il est d'ailleurs regrettable que les médias ne nous parlent que de la diminution de la biodiversité animale et végétale sans jamais parler de la biodiversité humaine tout aussi en danger et pourtant tout aussi nécessaire. Et comme il faut bien payer ces dépenses du libre échange, la paupérisation du peuple est une nécessité.

Il grogne sans comprendre car on lui a dit que nous étions un pays riche puisque nous dépensions beaucoup. On l'a même convaincu, en en faisant un seuil, que la vraie pauvreté, c'était de ne pas dépenser.

Le deuxième faux dogme est que seules les entreprises peuvent demander à chacun le meilleur de lui-même et que lorsque l'État le fait, soit il déguise en fonction publique une sinécure permanente de moins en moins supportable par ceux qui n'en bénéficient pas,

soit il tue dans l'œuf ses propres créations comme successivement, les ateliers de charité, les ateliers nationaux, les ateliers sociaux et les ateliers de travail et de charité permanents.

On en arrive à tuer les entreprises en leur faisant supporter l'entretien de millions de chômeurs que l'on trouve normal de payer à être inutiles tout en entendant Macron redire qu'il faut « demander à chacun le meilleur de lui-même ». Et quand l'entreprise meure, elle laisse ses dettes à la charge de la collectivité. On paupérise partout par la surtaxation des entreprises, par l'entretien de chômeurs involontaires et d'une masse incroyable d'inutiles subventionnés. La nouvelle coqueluche de l'auto-entreprenariat permet de reculer pour mieux sauter.

Le troisième faux dogme est la croyance que l'on peut créer de la monnaie avant de créer de la richesse, qu'il suffit d'investir comme ils disent. On semble avoir complètement oublié que la monnaie ne doit pouvoir être créée que pour équilibrer le constat d'un peuple qu'il a préalablement créé de la richesse à ses propres yeux.

C'est ce troisième faux dogme dramatique qui rend présentables et apparemment crédibles depuis au moins un demi-siècle, grâce aux banques, les deux premiers faux dogmes, tout en ouvrant malheureusement la porte au quatrième.

Le quatrième faux dogme est que l'artificiel remplace facilement le naturel et que l'équilibre instable du funambule peut remplacer avantageusement l'équilibre stable du porte-manteau.

La machine pourrait produire et l'intelligence artificielle concevoir, en laissant l'homme simplement consommer, dormir, se distraire et courtiser ses élites autoproclamées.

On en arrive même à faire croire que la machine et l'intelligence artificielle sont moins coûteuses que l'homme, tant dans sa fabrication que dans son usage. Le dogme prétendant que l'homme demanderait plus d'énergie que la machine pour être conçu, nourri et réparé, est évidemment faux mais il fait ses ravages dans la recherche médicale et dans l'industrie dite « de pointe » qui, pour nous faire lutter contre la mort et pour nous laisser nous croire enfin des dieux, dépensent une énergie monétaire considérable à augmenter la population mondiale, la soumettre à notre façon de vivre et en déduire qu'il faut en changer tellement le résultat est catastrophique.

La somme de ces quatre faux dogmes laisse croire qu'il suffit pour se croire riches de fabriquer de l'argent pour acheter des machines, et encore fabriquer de l'argent pour acheter leurs productions.

Comme cela ne marche évidemment pas, il faut absolument faire payer les autres peuples et donc être une « puissance », ce mot mi-sexuel mi-guerrier dont tous les Politiques s'habillent comme leur seule raison d'être. La « puissance » chiffrée par le PIB et générant même un prétendu « PIB mondial » n'est que la somme de toutes les dépenses payées par la création monétaire ex nihilo des banques.

Ce pack bien ficelé est fourgué aux peuples que l'on a formatés à tout gober, comme une création de richesses dont ils ne voient évidemment jamais la couleur s'ils n'endettent pas leur descendance.

On a inventé pour cela l'expression « développement économique » dont la racine latine veut dire soulever le voile, ce qui se dit en grec apocalypse. Le voile une fois soulevé, ce développement, cette apocalypse nous permettent de voir de mieux en mieux l'impasse dans laquelle on nous pousse tant que nous accepterons d'en être nous-mêmes par facilité les complices.

Les faux dogmes ne détruisent pas que l'économie. Le libéral crée le libertaire. Les mots deviennent creux. La république se réduit à l'oligarchie, la loi du petit nombre. Ce petit nombre peut même n'être qu'un seul comme le dit Mélenchon avec son « La république c'est moi » ou comme le vit Macron, ce jeune monarque improvisé que la réalité ne dérange même plus.

Les faux dogmes défient aussi la réalité en niant la faiblesse physique de la femme comme son monopole absolu dans les maternités et comme la nécessité d'un homme et d'une femme dans la conception et l'éducation des enfants. Simplement dire ces évidences devient un crime de lèse-dogme à mépriser avec d'autant plus d'ardeur que ce crime n'est que simple observation. Nier une vérité ne trouve sa force que dans l'idolâtrie du dogme.

Les faux dogmes détruisent encore le lien social en considérant la sexualité comme une orientation sans jamais s'aventurer à se demander, de peur de s'entredéchirer, si sa boussole se trouve dans les gènes ou dans l'éducation. Le dogme impose l'homosexualité comme un état alors que les Grecs la voyaient comme un passage utile et organisé entre l'autosexualité et l'hétérosexualité, passage dont il fallait savoir sortir.

A-t-on encore le droit d'avoir des convictions sur ce sujet sans être embastillé pour homophobie? Peut-on encore suggérer que l'homme a autant besoin de la femme que la femme de l'homme et que l'un sans l'autre ne peut être un équilibre à lui tout seul?

Tous les faux dogmes actuels ont besoin de dérivatifs pour occuper les esprits d'une jeunesse généreuse de son énergie mais que tous ces faux dogmes empêchent d'être utile.

Ils ont généré des nouvelles religions pour étrangler la spiritualité collective qui donne trop de place au bon sens et qu'ils abandonnent à l'islam. Ils ont d'abord sorti de leur chapeau la laïcité qui décrète que la spiritualité n'est qu'individuelle alors qu'elle ne l'est que pour une infime minorité d'ermites.

Comme la laïcité patine, on a inventé une autre religion qui, sous le prétexte de bienveillance et à l'inverse de la démocratie, survalorise les minorités pour un égalitarisme dogmatique qui n'est toujours que dans un seul sens. C'est la religion de la « discrimination positive » que l'on appelait autrefois la distinction, c'est la religion du « celles et ceux » tellement entendu et de la parité qui exclut la femme de la représentation de « ceux », mais qui ne bronche pas quand la parité se perd dans la magistrature et bientôt dans la médecine et dans les médias.

Cette religion suicidaire culpabilise toute majorité, ne pousse pas les faibles à devenir forts mais imposent aux forts d'être faibles tout en prônant la compétition et en dédaignant la collaboration. Comme cette religion n'est pas fondée sur une générosité mais sur une obligation dogmatique, elle patauge aussi et n'enflamme personne.

On a enfin inventé une religion qui peut enflammer la jeunesse. C'est le réchauffement climatique dont l'origine serait humaine. Personne ne commence par expliquer pourquoi la Terre a été glaciale et brûlante à différentes époques bien avant l'arrivée de l'homme.

Or, sans avoir compris le pourquoi de ce large éventail de températures dont l'homme ne porte aucune responsabilité, est-il sérieux d'imputer à l'homme, par simple affirmation d'un GIEC composé de gens très divers qui y ont tous intérêt, la responsabilité du petit réchauffement actuel que l'on retrouve plusieurs fois dans les siècles passés.

La religion du réchauffement climatique a en plus, pour l'élite autoproclamée, le gros avantage de prendre en charge le déclin bien réel de la biodiversité en en absolvant le vrai coupable, le libre échange. Et n'est-elle pas aussi une façon efficace de détourner l'énergie de la jeunesse de là où elle pourrait être utile donc vraiment dérangeante?

De Gaulle était-il un obstacle pour la haute finance

Charles de Gaulle vécut de 1890 à 1970. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il dirigea l'organisation de résistance « La France libre » contre l'occupation allemande. De 1944 à 1946, il fut le chef du Gouvernement provisoire. Ensuite, il fonda la Cinquième République dont il fut président de 1959 à 1969. Dès lors, il suivit la voie de « l'indépendance nationale », refusant la domination des Etats-Unis et de l'Union soviétique à l'ONU, et il travailla à libérer la France de la tutelle américaine.

Son objectif pour l'Europe de l'après-guerre était opposé aux plans de l'agent des Etats-Unis Jean Monnet : Il ne voulait pas de gouvernement central européen à la botte des Etats-Unis, mais une « Europe des nations ». Aussi rechercha-t-il la réconciliation avec l'Allemagne, qui fut scellée par la création de l'« Office franco-allemand pour la jeunesse », de nombreuses réunions et le Traité de l'Elysée du 22 janvier 1963. Pour lui, les pays situés derrière le rideau de fer, – RDA, Pologne, Tchécoslovaquie, Hongrie, Roumanie et Bulgarie – faisaient également partie de cette Europe des nations, si bien qu'il s'opposait à l'idéologie de la guerre froide, de part et d'autre du rideau de fer.

En plus de ce point de vue, la nouvelle alliance militaire entre les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et Israël fit de ces pays sinon des ennemis déclarés de de Gaulle, du moins des adversaires.

Il condamna fermement la guerre du Vietnam provoquée par les Etats-Unis et exigea que la superpuissance occidentale retire ses troupes.

Il n'épargna pas Israël de ses critiques, en particulier pour son occupation de la bande de Gaza et de la Cisjordanie. Il imposa un embargo sur les armes à destination d'Israël et se

rapprocha du monde arabe, notamment de l'Egypte, de la Syrie et du Liban.

En outre, il faut mentionner qu'il prit ses distances à l'égard de l'OTAN. Le 21 février 1966, dans une allocution télévisée, il déclara que la France, après l'expiration du Traité de l'OTAN, exigeait la subordination à son commandement de toutes les installations militaires étran-gères en France. Après une visite en Union soviétique et parce que les partenaires de l'OTAN n'avaient pas réagi à ses de-mandes, il retira, le 1erjuillet 1966, les officiers français des états-majors intégrés. Le quartier général et le commandement politique de l'OTAN furent transférés de Paris en Belgique.

En plus de la sortie de l'OTAN, de Gaulle montra clairement que la France n'était pas disposée à devenir dépendante des Etats-Unis. Il annonça en février 1965 qu'elle échangerait contre de l'or ses réserves de devises en dollars dans le cadre du système de Bretton Woods. Jusqu'à l'été 1966, la France augmenta à 86% la part en or de ses réserves. D'autre pays l'imitèrent.

Mais de Gaulle fit quelque chose d'incroyable : il insista pour que les lingots d'or soient transportés en France afin d'éviter que la FED, la banque centrale américaine dans les coffres de laquelle se trouvent également les réserves d'or d'autres pays, ne mette la main dessus. Une procédure dont on reparle aujourd'hui dans de nombreux pays qui craignent qu'en cas de faillite des Etats-Unis, leur argent gagné péniblement, qui est encore stocké sous forme d'or aux Etats-Unis, ne puisse disparaître d'un coup.

« MAI 1968 » À PARIS – UNE TENTATIVE DE PUTSCH PRÉPARÉE DE LONGUE MAIN ?

La sortie de l'OTAN dominée par les Etats-Unis, les critiques de la politique israélienne, le rapatriement de l'or stocké dans les coffres-forts de la FED, autant de raisons pour divers acteurs d'organiser un putsch contre de Gaulle ? Mais l'attaque est venue, à première vue, de la gauche : Selon les appels des étudiants, « Mai 1968 » visait à renverser de Gaulle, tentative qui a échoué lamentablement, car premièrement, le 30 mai 1968, entre 300 000 et un million de participants ont manifesté contre les étudiants gauchistes et deuxièmement le peuple a accordé aux gaullistes 358 des 487 sièges aux élections législatives de juin 1968. En mai 68, le parti communiste français (PCF) était sur le pied de guerre. Était-ce parce qu'il ne pouvait pas être en première ligne, comme les livres d'histoire voudraient nous le faire croire ?

Ou bien parce qu'il percevait quelque chose derrière les actions des étudiants, une révolte organisée de l'extérieur ? On connaissait suffisamment les activités d'Herbert Marcuse au profit de l'OSS, précurseur de la CIA, aux Etats-Unis pendant la Seconde Guerre mondiale et Marcuse était le -maître à penser de la révolte de 1968 en Europe. Le « Gladio » ou un autre organisme tirait-il les ficelles ?

Qu'en était-il des relations, des engagements et des antécédents des acteurs individuels de 1968 ? La haute finance et ses diverses agences dans les pays de l'alliance de guerre occidentale, encore active aujourd'hui, auraient eu probablement assez de raisons et sans doute les moyens d'agir.

Peut-être qu'un jour Wikileaks nous donnera un aperçu de la situation ou qu'un ancien chef d'agence ne supportera plus les activités des politiques et dira ouvertement ce qu'il pense.

Le fait que de Gaulle continue à être vilipendé et considéré comme un réactionnaire par les médias est très significatif et tend à confirmer la thèse selon laquelle son idée d'Europe des nations ne convenait pas à certains tireurs de ficelles.

Idée qui diffère heureusement du centralisme bruxellois et correspond beaucoup plus à l'état d'esprit des citoyens des Etats européens d'aujourd'hui et à leur désir d'autodétermination, mais qui rendrait impossible la mainmise des Américains sur l'Europe

ALLOCUTION LORS DE LA JOURNÉE DE LA DEPORTATION

C'est une maison bourgeoise avec un toit en tuiles à quatre pans typique en Bugey ;

C'est une maison bourgeoise entourée de sa magnanerie, où l'on élève les vers à soie, l'ensemble est cossu et respire la sérénité de la campagne française ; C'est une maison bourgeoise, on l'appelle « la villa Anne-Marie », elle est louée par l'abbé GUERY de l'évêché de Belley qui la sous-loue à la colonie, C'est une maison bourgeoise où le 10 avril 1943 Sabine et Miron Zlatin crée la maison d'Izieu pour accueillir des enfants juifs, C'est une maison bourgeoise où règne la joie de vivre de 44 enfants encadrés par 7 éducateurs. Le 6 avril 1944, vers 8 h 30, deux camions et une traction arrivent devant la maison.

Trois hommes en civil dont 2 officiers de la Gestapo de Lyon, une quinzaine de soldats, raflent tous les occupants avec brutalité. Après plus de 4 heures de trajet, les enfants arrivent au fort Montluc de Lyon. Le 7 avril Klaus Barbie, chef de la Gestapo, en fonctionnaire zélé, rend compte à ses chefs de sa rafle.

Le 8 avril, les enfants arrivent à Drancy. Le 13 août, ils quittent Drancy pour Auschwitz. Ils ne reviendront jamais. Ils étaient la joie, ils étaient la vie, ils étaient l'innocence. C'est dans un lieu d'une glorieuse beauté, béni des Dieux, bercé par dame Nature que leur destin a été scellé.

Le 20 janvier 1942 à Wannsee au sud de Berlin, le S.S Heydrich préside une conférence pour arrêter les modalités « de la solution finale au problème juif en Europe » :

La déportation avec méthode, L'assassinat à grande échelle, La mort industrielle, « On tue d'un bout de la terre à l'autre, on tue Partout la peur, la nuit, la mort ». Arlette Humbert Larade

« Les barbares immenses comme au fond des siècles sont venus dans nos contes égarer nos images. Ils ont traîné les lions et leurs chevaux de haine ». François Dodat

« Nous traversons l'Allemagne, Mon enfant, il fait nuit, Les vitres tremblent dans le vent, les morts veillent Les morts d'Auschwitz se lamentent dans le vent, Personne ne se réveille ». Sieghier Einstein

« Je n'ai pas de nom, Je suis un enfant juif Ne sais pas d'où nous venons Et où demain nous serons ». Hakel Hermann

Comme toujours dans notre Histoire multiséculaire, quand la patrie est occupée, des hommes, des femmes sortent de l'ombre et se lèvent contre l'ennemi, ils apprennent la clandestinité au péril de leur vie, Croyants au ciel ou n'y croyant pas, Ouvriers ou ingénieurs, Laïcs ou curés, Roturiers ou aristocrates, Certificat d'études primaires en poche ou brillants intellectuels, Pacifistes d'avant-guerre ou militaires d'active, Ils renseignent Londres et le BCRA, Sabotent les installations de l'occupant, Exfiltrent les aviateurs alliés. Il fallut le génie organisateur de Jean Moulin envoyé du Général de Gaulle pour transformer ce qui n'était que résistances individuelles en une véritable armée secrète sur les arrières de l'ennemi :

« Il fut le Carnot de la résistance » André Malraux.

Les môles naturels deviennent des maquis, une France libérée : les Glières, le Vercors, la Montagne Noire. Mais l'occupant porte des coups sévères à la Résistance, Le patriote arrêté par la Gestapo s'étonne d'être conduit dans une salle de bain, Il ne connaît pas encore la torture de la baignoire, S'il n'est pas fusillé dans la clairière du Mont Valérien, Place Bellecour à Lyon ou à Châtellerault à la Bute de Biard, Il est déporté ;

« Cent hommes par wagon à bestiaux entassés, Depuis quatre jours, ils ont connu tour à tour, La soif, le manque d'air, Les relents empestés Et l'espoir d'arriver, à chaque arrêt déçu ». Pierre Kouyoumdjian

Les saisons succèdent aux saisons, mais la blessure est toujours là, Vivante et cuisante. Les chevaux de haine sont sur le retour,

« Jamais plus étrangère à l'injure du temps Que lorsque les saisons d'un sang recommencé Te font souvenir du sang des innocents ». Jean Lescure

La haine de l'autre emplit toujours l'esprit des fanatiques islamistes et arme leurs bras. Le crime, l'assassinat rôdent toujours alors que le soleil resplendissant faisant fi des querelles des hommes, dispense pour tous ses bienfaits. Jeunesse de France et du monde qui dansez dans la lumière du printemps, cueillant les lilas pour vos mères, Ecoutez une mère déportée ;

« Peuple sous le tas de pierres du silence, Peuple aux lèvres serrées, Peuple aux membres brisés, Au corps pantelant sous les bottes qui s'éloignent sur le trottoir, le miracle ne viendra que de vous et personne d'autre que vous ne dira comme à Lazare en son tombeau, Lève-toi et marche ». Edith Thomas.

Oui, lève-toi et marche pour que la fraternité l'emporte sur le crime, Garde à jamais en mémoire les enfants martyrs d'Izieu, Honore les patriotes fusillés ou déportés qui se sont dressés contre l'hydre de la barbarie jusqu'au sacrifice suprême.

Vive nos Alliés, Vive la République, Vive la France !

Jacques Myard
Membre Honoraire du Parlement. Maire de Maisons-Laffitte
Président du Cercle Nation et République.
Président de l'Académie du Gaullisme

Dîners-débats de l'Académie du Gaullisme

19 h 30 - restaurant *Les Noces de Jeannette*, 14, rue Favart, 75002 Paris - ✆·01.42.96.36.89

Mardi 28 mai 2019

Animé par Jacques MYARD et Jean - Louis Guignard et présidé par

-

Bertrand Besancenot

Thème : LA PLACE DE LA FRANCE AU MOYEN-ORIENT

Bertrand Besancenot est un diplomate français né le 6 avril 1952 à Casablanca. Il est ambassadeur de France au Qatar entre 1998 et 2002 puis en Arabie saoudite entre 2007 et 2016, une longévité diplomatique qui en fait un spécialiste du Moyen-Orient.

Il rejoint la sous-direction du désarmement du Quai d'Orsay (1981-1985) avant d'occuper le poste de Consul adjoint à New York (1985-1988), puis de Conseiller à la délégation permanente auprès de l'OTAN à Bruxelles (1988-1991). Représentant adjoint de la France à la Conférence du Désarmement de l'ONU à Genève3 (1991-1995), il contribue aux négociations du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

En 1994, il est membre de la délégation française présidée par Alain Juppé à la 49e session de l'Assemblée générale des Nations unies. Il retourne au Quai d'Orsay en tant

que sous-directeur des affaires stratégiques de 1995 à 1998. De 2002 à 2007, il est conseiller diplomatique de la ministre de la Défense Michèle Alliot-Marie.

D'où l'importance et l'urgence de la mission que le président de la République Emmanuel Macron a confiée à ce grand serviteur de l'Etat français. Il est en effet, chargé d'apporter son expertise et son aide à la conciliation koweitienne elle-même nommée par le Conseil de Coopération des Pays du golfe. Favoriser le dialogue interrompu entre les dirigeants qataris et saoudiens depuis le 5 juin dernier. Bertrand Besancenot possède de sérieux atouts. Fin stratège et humainement très apprécié. Il parle couramment l'arabe et connait les subtilités culturelles et traditionnelles d'une région souvent complexe et énigmatique.

Décoré de l'insigne de Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand, - plus haute distinction attribuée par le Vatican aux personnes ayant œuvré pour services politiques de défense des Etats Pontificaux-, cette haute distinction est réellement méritée.

Je souhaite participer au 180e dîner-débat de l'Académie du Gaullisme
(MARDI 28 MAI 2019),
Présidé par Bertrand Besancenot

Nombre de participants _____Nom : _____

Prénom : _____ Téléphone _____

Adresse : _____ Courriel : _____

Nombre de couverts : _____x 39 € (adhérent) = _____ x 43 €

(non adhérent) = _____ x 25 € (moins 25 ans) = _____

AUCUNE POSSIBILITÉ DE DÎNER SANS INSCRIPTION PRÉALABLE.

Confirmation à envoyer par courriel academie-gaullisme@outlook.fr ou par tél au 0601906882

BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT À 18 JUIN

Pour l'année 2019

BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT À 18 JUIN

Etablir votre chèque à l'ordre de l'Académie du Gaullisme et le retourner à :

Académie du Gaullisme

11, bis rue CHOMEL 75007 PARIS

Nom et prénom..... Adresse .....

Code postal..... Ville.....

Téléphone fix..... Téléphone portable.....

Courriel.....

Courriel.....

Cotisations : -------- x 35 € (plus de 25 ans) / -------- x 16 € (moins de 25 ans) / -------- x 39 € (couple) /

À partir de -------- x 75 € (membre bienfaiteur)

Agenda des Prochains dîners-débats de l'Académie du Gaullisme

- Mardi 28 mai 2019 Dîner-débat présidé par **Bertrand BESANCENOT**
- Lundi 17 juin 2019 Débat, présidé par **Pierre CONESA**
- Mercredi 26 juin 2019 Dîner-débat, présidé par **Gérard-François DUMONT**

Tous nos articles sont sur http://www.academie-gaullisme.fr

LA LETTRE du 18 JUIN

Académie du Gaullisme

Le combat de l'avenir

Vingt-septième année - n° 217– mai 2019 - Président-fondateur : Jacques DAUER - Président Jacques MYARD

Siège social : 11 bis, rue CHOMEL 75007 PARIS

© 03 Mai 2019 à 15h07 - La Lettre du 18 Juin, journal de l'Académie du Gaullisme